



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 22 juin 2017**

**RAPPORT N°06/2017
AU CONSEIL COMMUNAL**

Comptes communaux de l'exercice 2016

Vevey, le 1er juin 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion a étudié les comptes communaux 2016 lors de 2 séances, les 30 et 31 mai 2017. Elle a procédé à l'examen des comptes, à l'analyse des grands tableaux récapitulatifs et elle a parcouru le préavis 6/2017 Comptes communaux de l'exercice 2016. Elle a reçu M. Volper, de SCF Révision SA, fiduciaire chargée de contrôler ces comptes, et discuté son rapport. La Commission vous présente ci-dessous le résultat de ses pérégrinations dans la comptabilité communale.

Ont participé aux travaux Mmes Iamartino, Jerbia, Marggi, Mayor, Rentsch, Riesen, Sjöblom (en qualité de suppléante), Walter, et MM. Bays, Oguey, Perfetta, Schuseil et Boillat (rapporteur). M. Rilliet était excusé les 30 et 31 mai. La Commission des finances était représentée, selon un tournus établi par elle-même, par MM. Baud, Butty, de Stefanis, Matthys, Pieren et Riesen.

Pour cet examen des comptes, nous avons pu bénéficier de l'apport prépondérant et toujours très éclairé de M. Altermath, Le municipal des finances, M. Rivier, nous a présenté sa synthèse de la situation financière de la commune. Mme la syndique et Messieurs les municipaux, accompagnés de leurs chef.fes de service se sont succédé durant les deux jours pour répondre aux interrogations de la Commission de gestion. Que toutes et tous soient remerciés pour leur disponibilité.

Examen des comptes

Seuls les comptes ayant fait l'objet d'un questionnement de la part de la Commission de gestion sont abordés ci-dessous. Les lectrices et les lecteurs sont invités à se reporter aux explications fournies à la fin de chaque chapitre de la brochure des comptes et indiquées par un astérisque.

Administration générale

125.3182 Téléphones

L'augmentation s'explique par l'installation d'un poste supplémentaire et par un portable de plus.

140.3060 Frais de déplacements et débours

La gestion de ce service nécessite plus de déplacements dans d'autres communes et la consultation d'experts à l'externe.

141.3092 Frais de recherche de personnel

Même dans le cas où une personne déjà en place est recrutée pour occuper un poste, une analyse externe, notamment pour un poste de cadre, permet de préciser quelles sont les attentes du poste en question.

141.3071 Allocations aux pensionnés

Poste sous-budgeté ? Même si le chiffre est comparable à celui de 2015, et inférieur au budget 2016, il est difficile de prévoir... qui, parmi les pensionnés, décédera dans le courant de l'année.

142.3012 Salaires du personnel auxiliaire

Il était prévu une réforme du système informatique, pour répondre aux nouvelles exigences cantonales. Cette réforme se fera en 2017.

142.3182.01 et 142.3182.02 Internet et WI-FI

Suite aux coupes budgétaires votées par le Conseil communal, la restructuration de ce secteur est en attente de décisions qui seront prises en 2017.

Direction des finances

220.4370 Amendes fiscales

Dans ce domaine, la somme inscrite au budget ne peut être qu'indicative. En l'occurrence, le montant apparaissant dans les comptes concerne un gros dossier de soustraction fiscale.

220.4411 Impôt sur les gains immobiliers

Le budget (CHF 1'200'000) avait été établi sur la base des résultats de 2014 (CHF 816'410.10) et traduisait un certain optimisme quant à l'évolution de cet impôt. La réalité y a mis un terme, peut-être provisoire.

253.3189 Nettoyages effectués par des tiers

Les travaux effectués dans le bâtiment Verger 10 expliquent la baisse de ce poste par rapport au budget.

258.4231 Loyers bureaux de l'Etat

Le loyer du 4^{ème} trimestre 2015 d'un des services de l'Etat occupant la Cour au Chantre a été payé au début de 2016 et enregistré à tort sur cet exercice. D'où la différence constatée entre 2015 et 2016.

259.3189 Nettoyages effectués par des tiers

Il a fallu remplacer un concierge tombé malade dans le courant de l'année. Ce qui ne pouvait pas être anticipé, c'est pourquoi rien n'avait été prévu au moment de l'établissement du budget.

276.4231 Loyers appartements

Les loyers des locaux du rez-de-chaussée ont été comptabilisés en 2015 sur le compte no 276.4231 (loyers des appartements) au lieu du compte no 276.4231.01. Les comptes 2016 reflètent la situation réelle, alors que le budget 2016 est erroné.

281.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux

Il était prévu de changer les fenêtres basculantes. Ces travaux feront l'objet d'un préavis présenté devant le Conseil communal.

Direction de l'architecture et des infrastructures

300.3102 Annonces et abonnements de journaux

Il n'y a pas d'abonnements supplémentaires. Mais il est toujours prévu une marge au moment de l'établissement du budget pour les avis officiels (difficilement prévisibles).

300.3185 Honoraires, études et frais d'expertises

Lorsque le budget a été construit, le parking Entre-deux-Villes était encore à l'ordre du jour. Le projet a été reporté, donc des frais n'ont pas été engagés.

Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable

351.3185 Honoraires, études et frais d'expertises

Les comptes correspondent au budget. L'augmentation par rapport à 2015 s'explique par le fait qu'il y a eu de nouveaux projets.

351.3809 Attribution au fonds de réserve pour création places de stationnement

Ce poste de charges est compensé par le poste 351.4309 (Contributions compensatoires pour places stationnement non réalisées). Quand le propriétaire doit-il payer ? Lorsqu'il y a impossibilité technique de construire de telles places sur le bien-fonds (CHF 5'000 la place, qui sont versés sur un compte ad hoc). En 2016, il a fallu rattraper un retard accumulé en 2015. La loi différencie les places pour les habitants et les places pour les visiteurs. Aux yeux de certains commissaires, le système manque de cohérence.

351.4272.01 Concessions d'affichage

Au début 2015, un contrat de 10 ans a été conclu avec la SGA. Le compte en question concerne la concession payée par la SGA. Sur le compte 351.3102.03 figurent les frais engagés par la commune pour l'affichage culturel. S'ajoute la TVA due au taux forfaitaire de 5.2% figurant au compte 351.3195.

353.3667 Incitation à l'usage des transports publics et à la mobilité douce

et 353.4232 Loyers des places de parc du plan de mobilité douce

Ces deux comptes font l'objet d'un vœu de la Commission de gestion.

Direction des espaces publics

400.3526.01 Participation à l'assainissement de la décharge SAVIEZ 3

La diminution enregistrée dans les comptes, par rapport au budget 2016, n'est que provisoire. En effet, il y a encore des mesures d'assainissement à prendre qui occasionneront une contribution plus grande de la part de la commune.

411.4516 Subside pour travaux lacustres

A noter une augmentation conséquente de la part cantonale versée ici sous forme de subside.

420.3115 Achats véhicules et accessoires

Il y a eu moins de locations puisque l'achat de deux balayeuses a été validé par le Conseil communal au travers d'un préavis.

420.3142 Achats matériaux et fournitures

Il y a eu moins d'achats en 2016. Mais c'est un compte très fluctuant.

420.3142.01 Travaux d'entretien du réseau routier communal

Ces frais figurent depuis 2016 dans les comptes de la Direction de l'architecture et des infrastructures, sous le compte no 300.3142.

420.3142.02 Déblaiement de la neige

Le stock de sel étant suffisant, il n'a pas été nécessaire d'en racheter en 2016.

420.4313 Permis de fouilles et de dépôts

Ce poste concerne essentiellement le chantier du Château de l'Aile.

430.3135 Achats espaces détente et jeux d'enfants

Il n'a été procédé ici qu'à des travaux d'entretien. Pas de nouvelles installations.

440.3161 Location emplacement pour dépôt de bennes

Il a été décidé d'agrandir la déchetterie, mais après l'établissement du budget. D'où 0 au budget.

440.3181 Frais d'affranchissement

La différence par rapport au budget vient de la décision d'envoyer des guides à tous les ménages.

440.3182 Téléphones

Ce poste a fait l'objet d'un crédit complémentaire. Un contrat a été conclu avec une société basée à Genève, Global Line. Lorsqu'une personne appelle, elle est orientée en fonction de sa question. Un débat a eu lieu entre la Commission de gestion et la Municipalité quant à l'opportunité de rapatrier ce service dans l'administration. La conclusion (provisoire ?) est que cette solution coûterait bien plus cher à la commune. Une statistique des appels a été demandée.

440.3185 Honoraires et frais d'expertises

La différence par rapport au budget trouve sa source dans le fait que des factures 2015 ont été soldées en 2016.

440.4356 Facturation de services à des tiers

Il y a une très grande différence entre le budget et les comptes. Tout le système doit être revu. Le service fournira des explications ultérieurement.

470.3123.02 Consommation d'électricité écrans d'information entrées de ville

Le budget 2016 avait été manifestement surestimé. Le montant de ce compte correspond à celui de 2015.

Direction de l'éducation

501.3102.02 Brochure d'information

Elle est établie par les établissements scolaires. Sa réalisation n'a pas occasionné de dépenses pour le service, contrairement à ce qui avait été prévu au moment de l'établissement du budget.

501.3662 Subventions pour les études musicales

Les dépenses figurant à ce poste correspondent à celles de 2015. Pour 2016, il avait été anticipé une augmentation des demandes suite à un changement de la politique cantonale en la matière. Mais cette augmentation ne s'est pas concrétisée.

501.3662.01 Subventions pour les frais de transports et de repas des élèves scolarisés hors Vevey

Cela concerne les enfants en classes de rattachement à Montreux. La facture dépend du nombre d'élèves, qui n'est pas prévisible.

505.3188 Frais de transports (billets collectifs et abonnements de ski)

Les comptes 2016 correspondent au budget. Mais la question a été posée quant à une augmentation future des tarifs, occasionnée par la nécessité de trouver des lieux suffisamment enneigés. Les responsables sont à la recherche d'options permettant de limiter cette augmentation.

505.4512 Subsides cantonaux

Ce sont les frais occasionnés par le séjour des enseignants à la Cheneau qui sont remboursés par le canton. Au moment de l'établissement du budget, on ne connaissait pas encore la décision cantonale de le faire.

507.3664 Subsides pour soins dentaires

Il avait été prévu une augmentation des demandes de la part des parents. Elle n'a pas eu lieu, c'est même une baisse qui a été enregistrée.

520.3151.01 Entretien matériel informatique pédagogique et maintenance des logiciels

Cet entretien est désormais assuré par le service informatique de la commune.

Direction de la sécurité

Pas de questions de la part de la Commission de gestion.

Direction des affaires sociales et familiales

700.3161 Loyer et charges

Le montant qui figure ici est un reliquat concernant les anciens locaux à la rue du Simplon 48.

703.3161 Loyers et charges

Il s'agit des maisons de quartier (Plan-dessus et Plan-dessous).

703.3663 Subventions aux manifestations multiculturelles

Cela concerne les aides à l'Association Fête multiculturelle, à l'Association pour les environs de Robin, ainsi que des mesures d'intégration prises par la commune.

740.3665.05 Sépultures indigents

Pas de budget, parce que difficile d'estimer combien de morts sans famille ni ressources il va y avoir dans l'année. L'état final des personnes concernées ne peut être constaté qu'ex-post.

760.3011 Traitements du personnel

La différence par rapport au budget s'explique par le fait que ce service est encore en voie de réorganisation.

760.3555.01 Contribution communale à l'aide individuelle au logement

A noter à ce sujet que c'est le canton qui fixe les règles.

761.3555.02 Centre d'accueil de nuit CARITAS

Le Hublot a affiché quasiment complet durant l'année. Mais la cellule « grand froid » n'a pas été activée durant l'hiver.

771.3091 Frais de formation du personnel

La différence par rapport au budget est due au fait que des formations du personnel ont été reportées.

779.3185 Surveillance médicale

On ne fait appel à des pédiatres de référence qu'en cas de nécessité.

782.3012.02 Salaires du personnel temporaire (éducatif)

Il est difficile de prévoir un budget pour ce poste. Mais les comptes 2016 correspondent à ceux de 2015.

789.4502 Participation de l'OFAS aux charges de la garderie

Ces subsides sont versés chaque fin de deuxième année d'exploitation.

793 Unité d'accueil parascolaire « la Campanule »

Ce compte n'est pas équilibré parce qu'il reste un amortissement sous rubrique 793.3312.

796.3655 Subvention Association La Fourchette

Cette association exploite une cantine scolaire, servant des produits provenant d'une agriculture locale et respectueuse de l'homme et de l'environnement, dans les locaux du bâtiment de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens sis au ch. du Point-du-Jour 2. Il était prévu de lui verser une subvention pour lui permettre de payer le loyer. Mais comme le bail est, et ce depuis de nombreuses années, au nom de la commune, le loyer a été réglé par elle et enregistré sous compte 796.3161. Le dépassement constaté sur ce compte est compensé par le non versement de la subvention prévue à hauteur de CHF 10'000.—.

796.4360 Participation des parents pour l'accueil parascolaire et

796.4360.01 Participation des parents pour les prestations de « midi » (salle à manger)

On a tout simplement enregistré une augmentation du nombre des parents concernés.

Direction de la culture

810.4362 Remboursement de frais

Cela concerne l'inauguration du Dansomètre et le montant vient en diminution du compte 810.3170 (frais de réceptions et de manifestations).

82021 Musée des Beaux-Arts

Ce chapitre concerne l'exploitation proprement dite du musée. Les frais occasionnés par les expositions figurent dans les comptes du bilan. La Commission de gestion a demandé de pouvoir disposer de ces comptes.

82021.3113.01 Achat de mobilier et de matériel

Il s'agit de chariots, de matériel de stockage et de matériel d'éclairage.

82021.3119 Achats pour collections

Une question a été posée : on ne mentionne pas les éventuelles ventes que le musée aurait pu faire. La réponse fournie : les collections que possède un musée sont considérées comme inaliénables. Mais il semble qu'un débat sur cette question existe dans les milieux muséographiques.

82021.3181 Frais d'affranchissements

La différence par rapport au budget s'explique par le fait que certains frais ont été intégrés dans les frais occasionnés par les expositions.

82021.3302 Pertes comptables sur papiers-valeurs du patrimoine financier

Pas de budget 2016. Mais il a été constaté ex-post des variations de cours des fonds de placements.

82022.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux

Des travaux concernant la transformation de l'accueil ont été reportés.

82031.3101.01 Impression publications et cartes postales

Il s'agit d'une participation au catalogue « Yeux du photographe » (budget total : CHF 131'000).

82031.3119 Achats pour les collections

Le budget sert à effectuer des petits achats pour compléter les collections du musée.

82032.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux

Cela concerne des travaux d'étanchéité et divers petits travaux.

82032.3011 Traitements des concierges

et 82032.3012 Salaires personnel auxiliaire

Jusqu'en 2015, le musée faisait appel à une entreprise privée. Mais après avoir constaté les conditions scandaleuses de travail auxquelles le personnel était engagé, le musée a renoncé à faire appel à elle et a engagé un couple de concierge. Le financement apparaît au compte 3012, avant engagement définitif de ce couple.

82041.3113.01 Achats de mobilier et matériel

Constatant le flux de visiteurs, le musée historique a décidé d'installer une vidéo-surveillance.

831.3012 Salaires du personnel temporaire

Du personnel temporaire a été engagé. Ce sont des auxiliaires qui travaillent les samedis et quelques heures dans le cadre des animations organisées par la bibliothèque.

Jeunesse et sports

951.3011 Traitements

La différence par rapport au budget s'explique par le fait que le répondant des installations sportives n'a été engagé qu'en septembre 2016.

951.3060 Frais de déplacements et débours

L'augmentation par rapport à 2015 s'explique par les déplacements pour des manifestations sportives à Innsbruck, Taiwan et Copenhague.

951.4271 Location salles de gymnastique aux sociétés sportives

Les locations occasionnelles sont plus difficiles à budgétiser que les annuelles. Mais la baisse globale est faible par rapport au budget.

9521.3185 Honoraires de supervision

Il n'y a pas eu de supervision en 2016.

9521.3653.02 Soutiens pour des événements culturels

Ces soutiens, sous la forme de couverture de déficits, sont accordés en fonction des demandes.

9522.4362.01 Remboursement stagiaires HES

Il n'y a pas eu de stagiaire HES en 2016. La somme qui figure dans les comptes concerne un reliquat de 2015.

Après avoir étudié dans le détail tous les comptes communaux, la Commission de gestion s'est penchée sur les différents tableaux tels qu'ils figurent aux pages 143 à 210 de la brochure des comptes. Il n'y a pas eu de remarques particulières.

Rapport de la fiduciaire

La commission de gestion s'est entretenue avec M. Volper, de la fiduciaire SCF Révision S.A., chargée de vérifier la bonne tenue des comptes par l'administration communale. Elle a analysé différents ratios établis par la fiduciaire, d'où il ressort entre autres que les taux bas pratiqués sur le marché permettent toujours d'avoir des dettes à court terme dans des conditions favorables. Mais jusqu'à quand? Telle est la question. Par ailleurs la marge d'autofinancement est toujours insuffisante (elle est moyennée sur la période 2007-2016 mais faible sur la dernière période 2012-2016).

Examen du préavis

M. le municipal Rivier a présenté le préavis de la Municipalité à l'aide de tableaux et graphiques qui seront communiqués au Conseil communal lors de sa séance plénière.

Au terme 2 jours de discussions, la Commission de gestion s'est prononcée par 7 voix sans opposition mais avec 5 abstentions en faveur des conclusions du préavis municipal et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 6/2017 du 8 mai 2017, concernant « Comptes communaux de l'exercice 2016 »

VU le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'approuver les comptes de l'exercice 2016, soit :

1. Comptes de la Ville
2. Comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville

et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Commission de gestion
Le président-rapporteur
Jean-Pierre Boillat

